



ECOLE D'INGÉNIEURS DE PURPAN

TOULOUSE

**DONNÉES CERTIFIÉES PAR LA DIRECTION DE L'ÉCOLE A LA DEMANDE DE LA CTI
CAMPAGNE 2020**

DONNÉES PUBLIÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION DES TITRES D'INGÉNIEUR [CTI] EN CONFORMITÉ AVEC LES STANDARDS DE L'ESPACE EUROPÉEN D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [EEES]

La CTI et les Écoles d'ingénieurs qu'elle évalue se conforment aux standards européens adoptés par les ministres de l'enseignement supérieur de l'espace européen (Bergen, 2005 ; Erevan, 2015). Parmi ces standards, il y a l'exigence - pour les Écoles et Établissements - de rendre publiques des informations sincères sur leur offre de formation.

Dans cette perspective, il est demandé à chaque École d'ingénieurs de renseigner, une fois par an et pour la 8ème année consécutive, les données de ce formulaire en vue de leur transmission à la CTI et de leur publication sur [le site Internet de la CTI](#) et de l'École.

Nous vous rappelons que ces données engagent la responsabilité du Directeur/de la Directrice de l'École et attirons votre attention sur l'importance de leur exactitude. Une charte prévue à cet effet est à valider par le Directeur de l'École en début de questionnaire.

Cette année, la date limite pour actualiser les informations est le **27/07/2020** (portail ouvert jusqu'à 23h59). Néanmoins, les Écoles concernées par la campagne d'évaluation en cours doivent transmettre ces données le plus tôt possible.

En effet, si vous devez déposer cette année un dossier de demande d'accréditation auprès du Greffe de la CTI, nous vous demandons d'ajouter à votre dossier votre fiche de données au format PDF, ainsi que toutes celles des années précédentes, depuis votre dernier audit périodique.

ÉVOLUTIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Le formulaire est révisé chaque année, notamment grâce à une consultation des Écoles d'ingénieurs par l'intermédiaire de la CDEFI.

Cette année, les évolutions principales portent sur :

1. L'ajout d'une **charte** en première page du document afin d'insister sur l'engagement pris par le directeur de l'École qui est celui qui « certifie » les données du formulaire CTI.
2. Le retour à un **questionnaire unique** avec :
 - la suppression de la question sur le **budget de fonctionnement** de l'École, car la donnée est jugée sensible si divulguée telle quelle au grand public.
Cette donnée très variable en fonction du contexte de chaque École doit être examinée et explicitée dans le cadre d'un audit afin de la définir comme un indicateur pertinent ;
 - la suppression de la question sur le **personnel administratif et technique** dont l'activité principale est liée à l'activité pédagogique de l'École, jugée difficile à vérifier en fonction des critères qui seront retenus par les Écoles.
Ces éléments seront à la place vérifiés et traités dans le cadre des audits.
 - la réinjection des questions relatives aux taux d'encadrement masquées l'année passée à l'affichage public.
Ces données ont été précisées afin d'éviter au maximum les erreurs d'interprétation.
3. La mise en place d'une **aide à la saisie** au format PDF afin d'apporter des précisions sur les attendus des questions sujettes à interprétation.
Cette aide à la saisie devra donc impérativement transmise à tout personnel de l'École en charge de remplir une partie des données certifiées.
4. Une précision de **définitions et méthodes de calcul** (salaires médians, durée d'obtention du diplôme, notion de face à face pédagogique, équivalents temps plein, distinction entre École et Établissement...)
5. La précision des **années de référence** à utiliser pour remplir le formulaire désormais en début de chaque bloc.
6. L'ajout de questions sur l'enseignement en **distanciel**.

Rappels

Dans l'ensemble de cette fiche, on se focalise sur les apprenants inscrits en cycle ingénieur. Seules les cases faisant explicitement référence à d'autres diplômes dérogent à cette règle.

Ces données ayant aussi pour intérêt d'être consolidées afin d'obtenir des chiffres réels sur les ingénieurs et élèves ingénieurs des Écoles d'ingénieurs françaises, la saisie des données de l'item 1.16 et du chapitre II sont obligatoires à la validation du formulaire.

Nous attirons votre attention sur le bloc de saisie « Particularités » en fin de formulaire, qui permet de mentionner des éléments caractéristiques n'ayant pu trouver leur place dans le corps du formulaire.

Les informations dont la CTI dispose d'ores et déjà sont pré-remplies. Les informations publiées au journal officiel ne sont pas modifiables (nom légal de l'École, intitulés des formations, durée et période de l'habilitation).

Pour signaler d'éventuelles erreurs (même en dehors de la période de saisie) ou pour toute information complémentaire, merci de contacter le pôle Qualité à l'adresse suivante :

qualite@cti-commission.fr ou par téléphone au 0033 1 73 04 34 35).

ANNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS CETTE FICHE

- Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année universitaire **2018-2019**
- Mesures sur les « entrants » : rentrée de septembre de l'année universitaire **2019-2020**
- Mesures sur les inscrits : inscrits au titre de l'année universitaire **2019-2020**
- Mesures sur les données administratives (financières, personnels ...) : année civile **2019** ou année universitaire **2018-2019**

I. ÉCOLE QUI DÉLIVRE LE(S) DIPLÔME(S) D'INGÉNIEUR

I.1	Nom légal de l'École	Ecole d'ingénieurs de Purpan
I.2	Nom de marque	INPT PURPAN
I.3	Nom / Sigle / Appellation	EI Purpan
I.4	Date de création de l'École actuelle	01/01/1919
I.5	Nom(s) et date(s) de création(s) de(s) École(s) dont est issue l'École actuelle	Ecole Supérieure d'Agriculture de PURPAN 01/01/1919
I.6	Statut juridique	Association - 1901
I.7	Adresse du siège de l'École	75 voie du Toec BP 57611 cedex 3 31076 TOULOUSE
I.8	Nom de l'Établissement	
I.9	Adresse du siège de l'Établissement	
I.10	Nom du directeur / de la directrice	Monsieur Eric LATGE
I.11	Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements sur l'École	05 61 15 30 30
I.12	Adresse de messagerie pour demander des renseignements sur l'École	accueil@purpan.fr ; communication@purpan.fr
I.13	Site internet de l'École	http://www.purpan.fr
I.14	Ministère(s) de tutelle(s)	
I.14.b	Communauté(s) d'appartenance (COMUEs ou autres types de regroupement)	COMUE TOULOUSE
I.14.c	Réseau(x) d'appartenance de l'École	TOULOUSE INP / FRANCE AGRO CUBE
I.15	École publique ou privée	Privé

I.16.a	Nombre total d'apprenants inscrits dans une formation de niveau bac à bac +6 de l'École (prépas, cycle ingénieur, masters, mastères spécialisés, bachelors, doubles diplômes...), hors doctorat	Nombre total		Dont doubles diplômes au sein de la même École (ex : diplôme d'ingénieur et master)
		Hommes	439	
		Femmes	665	
		Total	1104	

I.16.b.1 Nombre total d'apprenants inscrits dans une formation **conduisant au titre d'ingénieur et d'ingénieur de spécialisation**

	Nombre d'apprenants ingénieurs			Nombre d'apprenants ingénieurs de spécialisation		
	Formation initiale sous statut étudiant	Formation initiale sous statut d'apprenti	Formation continue	Formation initiale sous statut étudiant	Formation initiale sous statut d'apprenti	Formation continue
Hommes	439					
Femmes	665					
Total	1104					

I.16.b.2 Nombre total d'apprenants en contrats de professionnalisation parmi ceux comptabilisés en I.16.b.1 **15**

I.16.b.3 Nombre de dossiers en cours de VAE parmi les apprenants comptabilisés en I.16.b.1

Nombre d'enseignants statutaires sans mission de recherche (personnes physiques) intervenant dans le suivi des activités de formation et dont :

- l'employeur principal est l'École ou l'Établissement;
- et l'activité principale se trouve dans l'École.

I.17.a Les activités à prendre en compte correspondent aux **actes pédagogiques (face-à-face pédagogique¹**, encadrement de projets, coordination, ingénierie de formation...) au service des apprenants. (N.B : se référer aux heures données sur la maquette pour réaliser la(les) formation(s) d'ingénieur ou la fiche de service de l'enseignant.)

Nombre d'"**équivalents temps plein**" parmi les enseignants statutaires **sans mission de recherche** intervenant dans le suivi des activités de formation et dont :

- I.17.b
- l'employeur principal est l'École ou l'Établissement;
 - et l'activité principale se trouve dans l'École.

Les activités à comptabiliser correspondent aux **actes pédagogiques (face-à-face pédagogique¹**, encadrement de projets, coordination, ingénierie de formation...) au service des étudiants.

Nombre d'enseignants chercheurs **ayant une mission d'enseignement et de recherche** dont :

- I.18.a
- l'employeur principal est l'École ou l'Établissement (sauf pour les PAST²);
 - et l'activité principale se trouve dans l'École.
- 73**

(N.B : se référer aux heures données sur la maquette pour réaliser la(les) formation(s) d'ingénieur ou la fiche de service de l'enseignant.)

Nombre d'"**équivalents temps plein**" dans l'enseignement et le suivi des activités de formation par des enseignants chercheurs **ayant une mission d'enseignement et de recherche** dont :

- I.18.b
- l'employeur principal est l'École ou l'Établissement (sauf pour les PAST²);
 - et l'activité principale se trouve dans l'École.
- 73**

I.19	Nombre total d'intervenants extérieurs à l'École et provenant du monde économique (hors recherche) qui ont une activité de pédagogie active au service des apprenants ingénieurs.	< à 8h	>= à 8h et < à 64h	>= à 64h
		35	17	8

I.20	Nombre total d' intervenants extérieurs à l'École travaillant dans un organisme de recherche (non comptés en I.19) qui ont une activité de pédagogie active au service des élèves ingénieurs dans l'École.	< à 8h	>= à 8h et < à 64h	>= à 64h
		10	8	2

I.21 Nombre d'HDR parmi le corps enseignant répertorié dans les items I.17 à I.20 **10**

I.22 Nombre de titulaires d'un doctorat parmi le corps enseignant (items I.17 à I.20) **42**

I.23 Enseignement distanciel

	Formation initiale sous statut étudiant	Formation initiale sous statut d'apprenti	Formation continue
Combien d'ECTS au maximum sont délivrés en distanciel pour chaque type de voie en Formation d'ingénieur ?	9		15
Combien d'heures au maximum sont délivrées en distanciel pour chaque type de voie en Formation d'ingénieur ?	100		150
Quelle(s) plateforme(s) utilisez-vous pour le distanciel ?	Moodle		Moodle

II. INFORMATIONS DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR ACCRÉDITÉES DE L'ÉCOLE

II.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DES FORMATIONS

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les apprenants : inscrits au titre de l'année universitaire 2019-2020

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

II.1.1	Intitulé exact du diplôme d'ingénieur	Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan	
II.1.2	Domaine de rattachement du diplôme	Agricultural, Forest, Biosystems Engineering	
II.1.3	Intitulé de ce diplôme en anglais	pas de traduction en usage	
II.1.4	Caractéristiques du diplôme d'ingénieur	Mot clé 1	Sciences du vivant
		Mot clé 2	Agriculture
		Mot clé 3	Agroalimentaire
		Mot clé 4	Acroécologie
		Mot clé 5	Agro ressources
		Mot clé 6	Agro-environnement
		Mot clé 7	Management des filières
		Mot clé 8	Marketing
		Mot clé 9	Management
		Mot clé 10	
II.1.5	Objectif de la formation : lien vers la fiche RNCP de cette formation	http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=19799	
II.1.6	Habilitations ou labels de qualité obtenus et date de fin (autres qu'accréditation CTI, label Eur-Ace et labels Développement Durable)	ISO 9001:2015	
II.1.7	Voie et partenariat	Formation initiale sous statut d'étudiant	
II.1.8	Durée accréditation CTI	5 an(s)	
II.1.9	Dernière rentrée universitaire accréditée	2024	
II.1.10	Adresse(s) du(es) site(s) où s'effectue la formation	75 voie du TOEC BP 57611 CEDEX 3 31000 TOULOUSE	

II.1.16 Innovation pédagogique dans la formation (5 lignes maximum par champ)	Place du numérique dans les approches pédagogiques mises en œuvre (exemples et brève description)	MS TEAMS + Environnement Office 365, mis à disposition de tous les étudiants (pack-office, stockage 1 TO, outils collaboratifs, mails...). Mise à disposition de ressources multi-médias en appui des séquences pédagogiques (remise à nouveau : mooc, préparation des classes inversées, forum d'échanges, tests et évaluations en ligne, plateforme collaborative...)
	Implémentation de nouvelles méthodes pédagogiques (exemples et brève description)	Visites virtuelles d'entreprises : supports vidéos et animations pédagogiques ; diagnostic de filières : analyse de terrain par le biais de vidéo ; restitution et évaluation sous format poster ; évaluation par les pairs ; analyse vidéo des opérations unitaires en agroalimentaire ; simulations numériques des assemblages pour l'élaboration de recettes complexes ; "disputes" : débats sur thèmes d'actualité ; relecture d'expérience professionnelle en groupe...
II.1.17 Voie et partenariat	Formation continue	
II.1.18 Durée accréditation CTI	5 an(s)	
II.1.19 Dernière rentrée universitaire accréditée	2024	
II.1.20 Adresse(s) du(es) site(s) où s'effectue la formation	75 Voie du TOEC BP 57611 cedex 3 31000 TOULOUSE	
II.1.21.a Exigence en anglais pour l'obtention du diplôme	Nom du(des) test(s)	Test TOEIC
	Niveau requis	785
II.1.21.b Pourcentage d'apprenants étudiant une seconde langue étrangère	100	

		Formation Scient. et Tech.	Formation Eco., Soc. Hum. et Culturelle	Anglais	Autre(s) Langue(s)	Sport
II.1. 22.a	Contenu de la formation hors périodes en entreprise	Heures encadrées par apprenant 950	900	180	130	
		Crédits ECTS attribués 71	64	9	5	
II.1. 22.b	Contenu des périodes minimales en entreprise ou en laboratoire dans la formation (hors contrat pro)	Nombre de semaines (35h00) par apprenant		26		
		Crédits ECTS attribués		23		
II.1. 23.a	Montant annuel obligatoire à la préparation du diplôme versé à l'École par apprenant (hors CVEC - euros)	6150				
II.1. 23.b	Montant annuel non obligatoire à la préparation du diplôme versé à l'École par apprenant (hors CVEC - euros)					
II.1.24	Formation labellisée EUR-ACE®	Non				
II.1.25	Innovation pédagogique dans la formation (5 lignes maximum par champ)	Place du numérique dans les approches pédagogiques mises en œuvre (exemples et brève description)			Idem Formation Initiale	
		Implémentation de nouvelles méthodes pédagogiques (exemples et brève description)			Idem Formation Initiale	

II.2. NOMBRE DE DIPLÔMES D'INGÉNIEUR DÉLIVRÉS

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan - Formation initiale sous statut d'étudiant		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		Hommes	Femmes	Total
II.2.1	hors diplôme d'ingénieur de spécialisation (1)	87	116	203
	Statut étudiant			
	en formation d'ingénieur de spécialisation (1)			
	Dont contrat de professionnalisation (2)	13	9	22
	VAE (3)			
	Total	87	116	203
	Dont étrangers (4)	1	1	2

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan - Formation continue		Nombre de diplômés ingénieurs lors de la dernière remise de diplômes		
		Hommes	Femmes	Total
II.2.2	Stagiaire formation continue			
	hors diplôme d'ingénieur de spécialisation (1)			
	en formation d'ingénieur de spécialisation (1)			
	VAE (3)			
	Total			
	Dont étrangers (4)			

(1) Le diplôme d'ingénieur de spécialisation (1) est obtenu à l'issue d'une formation post-diplôme d'ingénieur, positionnée à Bac+6 ou plus.

(2) Il s'agit des diplômés ayant commencé leur cursus sous statut d'étudiant et l'ayant achevé sous contrat de professionnalisation. Ils sont compris dans le total "étudiant".

(3) Validation des Acquis de l'Expérience.

(4) La notion d'étranger est celle liée à la nationalité (passeport). Les étrangers sont à inscrire dans la voie qui leur a permis d'obtenir le diplôme et dans cette colonne.

II.2.3 Le cas échéant, nombre d'IDPE

III. IMPLICATION DES PERSONNELS DE L'ÉCOLE DANS DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Précisions relatives aux questions III.1, III.2, III.4 :

On cherchera ici à mesurer le potentiel recherche de l'École, c'est-à-dire le lien entre recherche et enseignement. Ces données permettent en outre aux auditeurs de se renseigner sur la proximité des enseignants avec leurs apprenants.

Ce formulaire n'a pas vocation à mesurer l'exposition globale des apprenants à la recherche, qui sera évaluée dans le cadre des audits.

Pour information, cette exposition est mesurée plus exhaustivement dans la question III.8 du questionnaire Données des Ecoles Françaises d'Ingénieurs de la Cdefi.

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les doctorants : inscrits au titre de l'année universitaire 2019-2020

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

III.1	Nombre total d'enseignants chercheurs et de chercheurs permanents dépendant de l'École et ayant une activité significative de recherche dans une unité de recherche interne ou externe à l'École	54	
III.2	Nombre de doctorants encadrés par les chercheurs ou enseignants chercheurs de l'École	28	
III.3	Nombre de doctorants en cotutelle avec un Établissement étranger	1	
III.4	Nombre de thèses de doctorat effectuées sous la responsabilité d'un personnel de l'École soutenues lors de la dernière année civile	7	
III.5	Nombre d'unités de recherche évaluées par le Hcéres dans lesquels les personnels enseignant chercheur ou chercheur de l'École sont inscrits	9	
III.6	Liens vers les rapports d'évaluation du Hcéres de ces unités de recherche		https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/toxalim-toxicologie-alimentaire-0 https://www.hceres.fr/en/rechercher-une-publication/agir-agr-osystemes-et-developpement-territorial-0 https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/list-lab-oratoire-dintegration-des-systemes-et-des-technologies-0 https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/dynafor-dynamiques-et-ecologie-des-paysages-agriforestiers https://www.hceres.fr/en/rechercher-une-publication/ecolab-laboratoire-decologie-fonctionnelle-et-environnement-0 https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/genphyse-genetique-physiologie-et-systemes-delevage-0 https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/lca-laboratoire-de-chimie-agro-industrielle-0 https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/lcpq-laboratoire-de-chimie-et-physique-quantiques-0

IV. DONNÉES CONCERNANT LE RECRUTEMENT EN FORMATION D'INGÉNIEUR [DERNIÈRE PROMOTION RECRUTÉE], TOUTES SPÉCIALITÉS ET VOIES CONFONDUES

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les « primo-entrants dans l'École » et sur les recrutements : rentrée de septembre de l'année universitaire 2019-2020

Observatoire des flux : inscrits au titre de l'année universitaire 2018-2019

L'origine académique identifie la formation dans laquelle les apprenants étaient inscrits l'année qui a précédé leur recrutement. Les intitulés bac à BTS identifient les apprenants qui étaient dans une structure de formation française (y compris les lycées français à l'étranger).

Les apprenants qui étaient inscrits dans une structure de formation étrangère sont à inscrire dans la colonne adéquate. Ne comptabiliser que les apprenants qui ont été formellement sélectionnés par l'École pour obtenir un de ses diplômes d'ingénieurs et non ceux qui sont inscrits dans un autre établissement « préparatoire » type CPGE ou licence renforcée.

Origines des élèves (pour les Écoles en 3 ans et les Écoles en 5 ans)

On tient compte ici des nouveaux inscrits en première année d'études supérieures.

Ces apprenants n'étaient pas présents dans l'École¹ l'année précédente.

Il est normal que la grande majorité des apprenants renseignés ici se retrouvent dans la colonne bac.

¹ Attention: On parle bien de l'École et non de l'Établissement (c'est-à-dire la structure qui dispose de l'autonomie morale et financière s'il y a lieu).

IV.1.a	Origine académique des apprenants primo-entrants en première année d'études supérieures dans l'École	Bac	CPGE (y compris ATS)	Autres classes DUT préparatoires	BTS	L1, L2 ou L3	M1	M2	Autre	Structure de formation étrangère			total
										niveau bac	Classe préparatoire (type CPGE)	niveau bac+2	
Nombre d'intégrés	Hommes	92	2	5	1	8				1			109
	Femmes	123	6	4	2	16							151
	Total	215	8	9	3	24				1			260

On tient compte ici des nouveaux inscrits en cycle ingénieur (à partir de la troisième année d'études supérieures).

Ces apprenants n'étaient pas présents dans l'École l'année précédente.

IV.1.b	Origine académique de tous les primo-entrants en cycle ingénieur dans l'École	CPGE (y compris ATS)	Classes préparatoires Écoles réseau (ex : FGL, INSA, Peip)	Autres classes DUT préparatoires	BTS	L1, L2 ou L3	M1	M2	Autre	Structure de formation étrangère			total
										Classes préparatoires	niveau bac+2	niveau bac+3 ou 4	
Nombre d'intégrés	Hommes			1		2							3
	Femmes					2					1		3
	Total			1		4					1		6

La nationalité identifie l'apprenant au sens de son passeport et non au sens du pays dans lequel il a fait ses études. Les binationaux sont considérés comme français.

IV.2	Nationalité	Française	Pays européen (hors France)	USA Canada	Pays d'Amérique centrale et du sud	Pays d'Asie y compris Moyen Orient	Pays d'Afrique	Océanie	total
	Hommes	106							106
	Femmes	153	2				1		156
	Total	259	2				1		262

Recrutement au niveau bac pour les Écoles proposant un cursus en 5 ans uniquement

IV.3.a	Mentions de baccalauréat	TB	B	AB	Passable ou sans mention
	Hommes	7	36	45	16
	Femmes	24	56	57	20
	Total	31	92	102	36

Recrutement sur concours ou dispositif spécifique (structures de formation françaises et étrangères)
Indiquer ici les concours de niveau bac.

Nombre de places offertes

Nombre d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif

IV.3.b

Total d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif

Recrutement au niveau bac + 2 (pour les Écoles en 3 ans et pour les Écoles en 5 ans)

Recrutement sur concours CPGE (structures de formation françaises et étrangères)

Nom du concours ou du dispositif

Nombre de places offertes

Nombre d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif

IV.4

Total d'entrés provenant de ce concours ou du dispositif

Autres recrutements

Nom	Nombre de candidats	Nombre d'entrés
-----	---------------------	-----------------

DUT		
-----	--	--

BTS		
-----	--	--

IV.5	L2		
------	----	--	--

L3		
----	--	--

M1		
----	--	--

Cursus Etrangers		
------------------	--	--

Observatoire des flux (pour les Écoles en 3 ans et pour les Écoles en 5 ans)

Rappel : on comptabilise ici les apprenants de l'année 2018-2019. On cherche ici à mesurer leur passage en année supérieure **dans l'École**.

	Passage en année supérieure	% d'entrés en année supérieure	% de redoublants	% de démissions et d'exclusions
IV.6.a	Passage en deuxième année d'études supérieures (Écoles en 5 ans uniquement)	90		10
IV.6.b	Passage en troisième année d'études supérieures (Écoles en cinq ans uniquement)	99,5		0,5
IV.6.c	Passage en quatrième année d'études supérieures (Écoles en 3 ans et Écoles en 5ans)	100		
IV.6.d	Passage en cinquième année d'études supérieures (Écoles en 3 ans et Écoles en 5 ans)	100		
IV.6.e	Passage en sixième année (ingénieurs de spécialisation)			
IV.7	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés au bac (ne concerne que les Écoles qui recrutent au bac)		5,05	
IV.8	Durée moyenne pour obtenir son diplôme d'ingénieur pour les élèves recrutés à bac+2			Se référer aux précisions ci-après.
IV.9	Nombre d'apprenants ayant effectué l'intégralité du cursus et n'ayant pas obtenu leur diplôme 3 ans après leur sortie		1	

Précisions relatives aux questions IV.7 à IV.9 :

Le calcul de la durée moyenne pour obtenir son diplôme s'effectue sur la dernière promotion diplômée. L'intégralité du cursus comprend la réalisation de tous les stages, de la césure et des mobilités.

Ex : si 80% des diplômés ont été recrutés au niveau bac il y a 5 ans, 15% il y a 6 ans et 5% il y a 7 ans (exemple : deux redoublements ou un redoublement et une année de césure, ou une année de césure et une année de prolongation de double diplôme à l'étranger), la durée moyenne des études est de $0,8*5+0,15*6+0,05*7$ soit 5,25 ans.

Ne pas tenir compte de l'allongement de la scolarité suite à l'attribution différée du test externe attestant du niveau B2 en anglais (TOEIC, TOEFL...).

V. OUVERTURE SOCIALE

Certaines données concernant la diversité se trouvent dans les tableaux précédents.

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les boursiers et sur les apprenants en situation de handicap : rentrée de septembre de l'année universitaire 2019-2020

Mesures sur le soutien aux élèves ingénieurs et la place des valeurs sociales dans la formation: année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

Boursiers		
V.1	Nombre d'élèves ingénieurs nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse nationale française sur critères sociaux quel qu'en soit le taux	62
V.2	Nombre total d'élèves ingénieurs nouvellement recrutés qui bénéficient d'une bourse (hors bourse nationale française sur critères sociaux)	5
V.3	Nombre total d'élèves officiers ou fonctionnaires	

Handicap (pour les Écoles en 5 ans, les données à renseigner ici doivent uniquement se porter sur les apprenants du cycle ingénieur)

	Hommes	Femmes	Total	
V.4	Nombre total d'apprenants en situation de handicap en formation ingénieur dans l'École	9	9	18

Soutien aux élèves

V.5	Existe-t-il un accompagnement spécifique pour aider des élèves en difficulté ?	Soutien dans la formation Oui	Soutien psychologique Oui	Autres dispositifs d'accompagnement Oui Si oui, précisez : Responsable d'année
-----	--	---	-------------------------------------	---

Place des valeurs sociales dans la formation

Dans un module obligatoire			Dans un module optionnel		
Oui / Non	Nombre d'heures dédiées	Budget alloué (en euros)	Oui / Non	Nombre d'heures dédiées	Budget alloué (en euros)

V.6	Enseignement ou projet encadré lié à l'éthique	Oui	40	Non	
V.7	Enseignement ou projet encadré "santé et sécurité au travail"	Oui	20	Non	
V.8	Enseignement ou projet encadré "développement durable"	Oui	50	Oui	150
V.9	Si l'École est labellisée dans le secteur du Développement Durable (Label DD&RS, Eco-campus ...), indiquer l'intitulé de ce label :	DDRS à la suite du plan vert			
V.10	Nombre total de sportifs de haut niveau, d'artistes ou autre profil de mérite ayant un emploi du temps aménagé (le cas échéant)	6			

VI. INNOVATION - VALORISATION

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

N.B : Uniquement pour les apprenants ingénieurs.

VI.1.a	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation dans l'École	Oui
VI.1.b	Il existe un enseignement spécifique pour tous les élèves sur la création d'activité et le management de l'innovation en partenariat avec l'École	Oui
VI.2.a	Il existe un incubateur dans l'École	Oui
VI.2.b	Il existe un incubateur en partenariat avec l'École	Oui
VI.3	Nombre d'ingénieurs issus de l'école ayant créé une entreprise ces 3 dernières années	7
VI.4	L'École est en lien avec un PEPITE	Non
VI.5	Nombre d'étudiants bénéficiaires du statut d'étudiant – entrepreneur	

VII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

VII.1	Nombre de représentants sociaux - professionnels délibératifs au conseil d'administration de l'École / nombre total de membres délibératifs au conseil	7 / 11
VII.2	Nombre d'heures payées par l'École (toutes spécialités confondues), sur les 3 dernières années de la formation, assurées par les professionnels de l'entreprise (hors recherche)	350
VII.3	Temps moyen en heures passées par un élève Ingénieur dans des projets posés par des entreprises	200
VII.4	Budget de la formation continue intra et inter entreprises (euros)	5500

VIII. L'INTERNATIONALISATION DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les diplômés : promotion diplômée dans l'année universitaire 2018-2019

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan : Formation initiale sous statut d'étudiant

Mobilité sortante

Nombre de diplômés de la dernière promotion soumis à une obligation de mobilité ayant une expérience à l'étranger dans le cadre de leur formation (hors double diplôme)

Diplômés de la dernière promotion ayant effectué une ou plusieurs mobilités académique au cours de leur scolarité

VIII.1.a	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
	Hommes		75	
	Femmes		86	
	Total		161	

Durée moyenne de la mobilité des doubles diplômés ingénieurs sortants de la dernière promotion

VIII.1.b	Durée	Moins de deux semestres	Moins de quatre semestres	Quatre semestres ou plus (en continu ou non)
	Hommes			
	Femmes			
	Total			

Diplômés de la dernière promotion ayant effectué un ou plusieurs stages à l'étranger

VIII.1.c	Durée	< à 3 mois	>= à 3 mois et < à 6 mois	> à 6 mois
	Hommes	1	76	
	Femmes		104	
	Total	1	180	

VIII.1.d Pourcentage de diplômés ayant effectué une mobilité sortante à l'étranger (d'études ou de stage) au cours de leur formation **100**

VIII.1.e Durée moyenne de la mobilité à l'étranger parmi les diplômés comptabilisés en VIII.1.d **5**

Doubles diplômés ingénieurs sortants

Diplômés recrutés initialement par l'École ayant aussi obtenu le diplôme d'une institution partenaire à l'étranger (les diplômés de l'École provenant de l'institution partenaire sont à comptabiliser parmi les étrangers ayant obtenu le diplôme de l'École en section II).

Comptabiliser ici uniquement les doubles diplômés sortants.

VIII.2

Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
Afrique			
Amérique du Nord		1	1
Amérique centrale et du sud			
Asie			
Europe (hors France)	2	3	5
Océanie			

Mobilité entrante

Diplômés étrangers en échange académique

Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.3 Hommes		4	
Femmes		4	
Total		8	

Doubles diplômés ingénieurs entrants

	Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
VIII.4	Afrique			
	Amérique du Nord			
	Amérique centrale et du sud			
	Asie			
	Europe (hors France)			
	Océanie			

Enseignement ou projet encadré lié au contexte multiculturel dans la formation

VIII.5	Dans un module obligatoire	Dans un module optionnel		Nombre d'heures dédiées
	Oui/Non	Nombre d'heures dédiées	Oui/Non	
	Oui	25	Oui	35

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan : Formation continue

Mobilité sortante

Nombre de diplômés de la dernière promotion soumis à une obligation de mobilité ayant une expérience à l'étranger dans le cadre de leur formation (hors double diplôme)

Diplômés de la dernière promotion ayant effectué une ou plusieurs mobilités académique au cours de leur scolarité

VIII.6.a	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
	Hommes			
	Femmes			
	Total			

Durée moyenne de la mobilité des doubles diplômés ingénieurs sortants de la dernière promotion

VIII.6.b	Durée	Moins de deux semestres	Moins de quatre semestres	Quatre semestres ou plus (en continu ou non)
	Hommes			
	Femmes			
	Total			

Diplômés de la dernière promotion ayant effectué un ou plusieurs stages à l'étranger

VIII.6.c	Durée	< à 3 mois	>= à 3 mois et < à 6 mois	> à 6 mois
	Hommes			
	Femmes			
	Total			

VIII.6.d Pourcentage de diplômés ayant effectué une mobilité sortante à l'étranger (d'études ou de stage) au cours de leur formation

VIII.6.e Durée moyenne de la mobilité à l'étranger parmi les diplômés comptabilisés en VIII.1.d

Doubles diplômés ingénieurs sortants

Diplômés recrutés initialement par l'École ayant aussi obtenu le diplôme d'une institution partenaire à l'étranger (les diplômés de l'École provenant de l'institution partenaire sont à comptabiliser parmi les étrangers ayant obtenu le diplôme de l'École en section II).
Comptabiliser ici uniquement les doubles diplômés sortants.

VIII.7	Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
	Afrique			
	Amérique du Nord			
	Amérique centrale et du sud			
	Asie			
	Europe (hors France)			
	Océanie			

Mobilité entrante

Diplômés étrangers en échange académique

	Durée	Moins d'un semestre	1 semestre	Plus d'un semestre (en continu ou non)
VIII.8	Hommes			
	Femmes			
	Total			

Doubles diplômés ingénieurs entrants

	Pays d'obtention de l'autre diplôme	Hommes	Femmes	Total
VIII.9	Afrique			
	Amérique du Nord			
	Amérique centrale et du sud			
	Asie			
	Europe (hors France)			
	Océanie			

VIII.10	Dans un module obligatoire	Dans un module optionnel	
Oui/Non	Nombre d'heures dédiées	Oui/Non	Nombre d'heures dédiées
Oui	25	Oui	35

VIII.11 Si l'École a obtenu le label Qualité FLE, l'indiquer ici **Non**

IX. L'EMPLOI

Les thèses sont des emplois en CDD : il convient donc de comptabiliser tous les thésards parmi les diplômés ayant trouvé un emploi.

Il faut également comptabiliser les VIE.

Le salaire demandé est le salaire médian : salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. La méthode de calcul d'une médiane est précisée en note de bas de page. Les informations demandées sur les nombres de diplômés sont des nombres absolus. Ils pourront être transformés en pourcentages pour la communication externe.

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les diplômés de la dernière promotion : promotion diplômée dans l'année universitaire 2018-2019

Mesures sur les diplômés de l'avant dernière promotion : promotion diplômée dans l'année universitaire 2017-2018

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan : Formation initiale sous statut d'étudiant

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après l'obtention du diplôme

		Nombre	Nombre de diplômés ayant répondu à ce champ dans l'enquête
IX.1	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	153	196
IX.2	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	116	148
IX.3	Nombre de diplômés embauchés pour une durée indéterminée (en France ou sous contrat français)	97	132
IX.4	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger (y compris les thèses)	18	149

Salaire annuel brut **médian**¹ et sans compter les diplômés en thèse (euros) en France. La méthode de calcul d'une médiane est précisée en bas de page.

Ce chiffre sera vérifié lors des audits. Toutefois, la CTI se réserve le droit de demander des compléments d'informations en dehors des périodes d'audit si les valeurs renseignées semblent éloignées d'un salaire brut médian constaté pour un ingénieur diplômé du secteur concerné.

		H	F	Total		H	F
IX.5	Avec prime	31025	28200	29470	Nb. rep.	56	69
	Sans prime	28350	27487	27650	Nb. rep.	52	66

		H	F	Total		H	F	
IX.6	Salaire annuel brut médian et sans compter les diplômés en thèse (euros) à l'étranger Même remarque que pour la question IX.5.	Avec prime	32800	35825	33650	Nb. rep.	3	4
		Sans prime	30000	30000	30000	Nb. rep.	3	4
IX.7	Nombre de diplômés qui font une thèse	4					196	
IX.8	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	25000					4	
IX.9	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	23					196	

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

		Nombre	Nombre de diplômés ayant répondu à ce champ dans l'enquête
IX.10	Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)	115	148
IX.11	Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois	85	117
IX.12	Nombre de diplômés en CDI	69	101
IX.13	Nombre de diplômés ayant un emploi basé en France		
IX.14	Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger	17	111
IX.15	Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses (euros)	36000	54
IX.16	Nombre de diplômés qui font une thèse	4	148
IX.17	Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)	26000	4
IX.18	Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)	18	148

Ingénieur diplômé de l'Ecole d'ingénieurs de Purpan : Formation continue

Situation des diplômés de la dernière promotion en janvier après l'obtention du diplôme

	Nombre	Nombre de diplômés ayant répondu à ce champ dans l'enquête

IX.19 Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)

IX.20 Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois

IX.21 Nombre de diplômés embauchés pour une durée indéterminée (en France ou sous contrat français)

IX.22 Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger (y compris les thèses)

IX.23 Salaire annuel brut **médian**¹ et sans compter les diplômés en thèse (euros) en France. La méthode de calcul d'une médiane est précisée en bas de page.
Ce chiffre sera vérifié lors des audits. Toutefois, la CTI se réserve le droit de demander des compléments d'informations en dehors des périodes d'audit si les valeurs renseignées semblent éloignées d'un salaire brut médian constaté pour un ingénieur diplômé du secteur concerné.

	H	F	Total	H	F
Avec prime				Nb. rep.	
Sans prime				Nb. rep.	

IX.24 Salaire annuel brut **médian** et sans compter les diplômés en thèse (euros) à l'étranger. Même remarque que pour la question IX.23.

	H	F	Total	H	F
Avec prime				Nb. rep.	
Sans prime				Nb. rep.	

IX.25 Nombre de diplômés qui font une thèse

IX.26 Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)

IX.27 Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)

Situation des diplômés de l'avant dernière promotion en janvier, plus d'un an après la sortie

Nombre

Nombre de diplômés ayant répondu à ce champ dans l'enquête

IX.28 Nombre de diplômés ayant un emploi (y compris les thèses)

IX.29 Nombre de diplômés ayant trouvé un emploi en moins de deux mois

IX.30 Nombre de diplômés en CDI

IX.31 Nombre de diplômés ayant un emploi basé en France

IX.32 Nombre de diplômés ayant un emploi basé à l'étranger

IX.33 Salaire annuel brut médian hors primes et hors thèses (euros)

IX.34 Nombre de diplômés qui font une thèse

IX.35 Salaire annuel brut médian des diplômés en thèse (euros)

IX.36 Nombre de diplômés en poursuite d'études (hors thèses)

X. VIE DE L'ÉTUDIANT - NOTORIÉTÉ

Rappel sur les années de référence à utiliser ici

Mesures sur les apprenants : inscrits au titre de l'année universitaire 2019-2020

Mesures sur les données administratives : année civile 2019 ou année universitaire 2018-2019

X.1	Nombre de lits en résidence universitaire à la disposition de l'École	130
X.2	Accès à un restaurant universitaire sur le site de l'École	Non
X.3	Desserte du site de l'École par transport en commun	Oui
X.4	Nombre d'élèves inscrits aux associations et clubs des élèves	500
X.5	Valorisation de l'engagement des élèves	Non
X.6	CA annuel de la junior entreprise	12000
X.7	Nombre de distinctions individuelles et/ou collectives obtenues par les apprenants et les personnels depuis 2 ans (niveau international ou national)	15
X.8	Nombre d'élus étudiants en conseil avec voix délibérative	
X.9	Présence d'un Vice-président Etudiant ou Directeur Adjoint Étudiant	Non
X.10	Nombre de sièges de titulaires attribués à des apprenants ingénieurs présents dans le conseil de l'École	

XI. SYSTÈME DE PILOTAGE QUALITÉ [DÉMARCHES QSE ET D'AMÉLIORATION CONTINUE]

XI.1	Champ d'expression libre sur le système qualité interne de l'École et les bonnes pratiques qu'elle souhaite relayer (10 lignes max.)	Depuis 2011, la démarche qualité structure le fonctionnement de l'école : déclinaison des axes stratégiques au niveau des processus, prise en compte de l'amélioration continue au service de la gouvernance de l'école. Orientation vers une labellisation RSE.
XI.2	Des labels et/ou certifications ont-ils été obtenus au niveau de l'École / établissement ?	Certification ISO 9001 ; Certification ISO 9001:2015 ; Label EESPIG ; Plan vert et DD&RS

Particularités

Je suis informé que les données certifiées vont être publiées par la CTI.

Je soussigné, **Eric LATGE**, directeur / directrice de l'École **d'ingénieurs de PURPAN**, certifie que les données ci-dessus sont sincères.

Fait à **Toulouse**, le **10 juillet 2020**.